



## Loyer impayé par un co-locataire responsabilité caution

Par **Phoenix1971**, le **26/02/2009** à **20:35**

Bonjour,

Voilà,

Un ami se sépare de sa copine. Ils étaient co-locataire dans un appartement. Chacun de leurs parents respectifs se sont portés caution solidaire pour chacun de leur enfant.

La femme est partie du jour au lendemain sans le prévenir. Bref, il se retrouve seul pour assumer le loyer.

Ne peut-il pas réclamer la moitié du loyer à son ex-amie ou à sa caution ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Phoenix

Par **ardendu56**, le **26/02/2009** à **21:14**

Elle est partie. votre ami peut ne payer que sa part et le bailleur se retournera contre les parents de son ex amie pour le restants mais le bailleur peut très bien exiger le paiement complet, à vous de tenter le remboursement par les parents de votre ex.

Quant à votre ami, soit il garde le logement, soit il ne le garde pas. S'il le garde, il doit demander la modification du bail, le mettre à son nom et payer le loyer. Soit il ne le garde pas et doit donner son congé. S'il y a des travaux à refaire, la caution des deux sera utilisée; le restant rendus au 2.

Bien à vous.